

EAU DOUCE CONGOLAISE ET LA DECLARATION DU TCHAD : ENTRE COOPERATION ET CONFLIT

Par

Jean Pierre SHIKUMBA MBUMBA

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université de Kinshasa
broshik2110@gmail.com

Betty MUSWAMBA MALU

Assistante et Apprenante en Relations Internationales à l'Université de Kinshasa
bettymuswamba@gmail.com

RESUME

La ressource en eau est souvent comparée au pétrole dont la pénurie conduirait à une « crise de l'eau » imminente, permanente, locale et globale. De ce constat alarmiste aux guerres de l'eau prédites, il y a qu'un pas. Pourtant, la place de l'eau dans les conflits est débattue. Si elle les aggrave, elle en est rarement la cause première, et peut même être un bon terrain de coopération lorsque l'on veut faire la paix.

L'eau a marqué une entrée remarquable sur la scène internationale, autrement appelé « l'or bleu » elle est une source d'énergie contribuant considérablement à assurer la croissance verte et la survie de l'espèce humaine, objet de convoitise et source de conflits, nouvel enjeu stratégique mondial, « l'hydro-politique ».

La rareté de l'eau et l'augmentation de la demande par les Etats africains provoquent des troubles intercommunautaires. Nous assistons donc à la sécheresse du lac Tchad qui, ayant poussé les pays du bassin du lac Tchad à mettre en place une commission pour la négociation du transfert de l'eau de la RDC vers son lac à travers le projet « Transaqua ».

Nous constatons donc l'hydro-hégémonie congolaise face à l'hydro-diplomatie des pays du lac. Alors que la gestion des ressources en eau partagée entre la RDC et le Tchad pourrait potentiellement entraîner des tensions et des conflits autour de l'accès à l'eau, de son utilisation et de sa répartition équitable entre les deux pays sur les inconvénients ci-après : impacts environnementaux négatifs, déplacements des populations, défis financiers et logistiques ainsi que le risque pour les écosystèmes aquatiques.

Mots-clés : Eau douce, facteur, conflit, coopération, déclaration

ABSTRACT

Water resources are often compared to oil, whose scarcity would lead to an imminent, permanent, local, and global "water crisis." It is only a short step from this alarmist observation to predicted water wars. However, the role of water in conflicts is debated. While it may exacerbate them, it is rarely the primary cause and can even be a good basis for cooperation when seeking to make peace.

Water has made a remarkable entry onto the international scene. Also known as "blue gold," it is a source of energy that contributes significantly to green growth and the survival of the human species, an object of desire and a source of conflict, and a new global strategic issue: "hydro-politics."

Water scarcity and increased demand from African states are causing inter-community unrest. We are therefore witnessing the drying up of Lake Chad, which has prompted the countries of the Lake Chad basin to set up a commission to negotiate the transfer of water from the DRC to its lake through the "Transaqua" project.

We are therefore seeing Congolese hydro-hegemony in the face of the hydro-diplomacy of the lake countries. While the management of water resources shared between the DRC and Chad could potentially lead to tensions and conflicts over access to water, its use, and its equitable distribution between the two countries, there are the following drawbacks: negative environmental impacts, population displacement, financial and logistical challenges, and risks to aquatic ecosystems.

Keywords: Freshwater, factor, conflict, cooperation, declaration

INTRODUCTION

La ressource en eau est souvent comparée au pétrole ou à d'autres ressources naturelles (forêt, mines...) : on parle souvent d'or bleu par exemple, en faisant référence à l'or noir. La ressource en eau d'un pays peut paraître de prime abord facile, par contre c'est en fait très complexe. Il faut distinguer d'abord stocks et flux, mais aussi les ressources selon leur qualité et leur accessibilité dans l'espace et dans le temps, et en fonction des capacités techniques de mobilisation de la ressource. On parle ainsi d'eau bleue, d'eau verte, d'eaux grises ou d'eau virtuelle.

Même si 97,5% de l'eau présente sur terre est salée, les stocks d'eau douce sont considérables : plus de 40 millions de Km³. Mais seuls les flux, beaucoup plus restreints, déterminent la ressource en eau renouvelable.

Le fonctionnement global du cycle de l'eau est bien connu : chaque année, environ 500.000 km³ s'évaporent au-dessus des océans et 10% sont transférés sur les continents sous forme de précipitations, le reste retombant dans les océans.¹

Les perspectives en matière d'eau douce ne sont pas réjouissantes puisque, d'un avis général, sa raréfaction semble inévitable. Alors qu'un pays qui manque d'eau est un pays qui ne peut ni se développer, ni nourrir sa population. D'ailleurs la consommation en eau par habitant est désormais considérée comme un indicateur du développement économique d'un pays. L'eau pourrait même, selon une étude des Nations unies, devenir d'ici 50 ans

¹ DAVID BLANCHON, *Géopolitique de l'eau*, éd. Le Cavalier Bleu, Paris, 2024, pp.21-22.

un bien plus précieux que le pétrole. C'est pour ainsi dire toute l'importance de cette ressource que d'autres appellent déjà « l'or bleu »².

La République démocratique du Congo considérée comme le château d'eau douce africaine, son fleuve, ses affluents, ses rivières et ses lacs constituent un abreuvoir exceptionnel. Ce potentiel lui donne un avantage comparatif quant à sa capacité à offrir l'eau potable.³ Eau non salée, l'eau douce représente moins de 2,5% de la totalité de l'eau sur la terre, dont moins d'1% est sous forme liquide et peut donc être utilisé par l'homme. Bien que le volume d'eau douce reste stable, sa répartition sur la surface de la terre est inégale.⁴ Matière rare et irremplaçable, l'eau a été la cause de plusieurs conflits des siècles passés. Et, d'après les experts, le monde se dirige vers des conflits sur l'eau dans tous les niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Le précédent siècle a connu des tensions et les zones qui connaissent un déséquilibre hydraulique comme au nord et au sud de l'Afrique, au Proche-Orient et en Amérique centrale.

La grande préoccupation soulevée dans cet article se situe au niveau de la ressource en eau que possède la République démocratique du Congo. La question d'eau douce inégalement répartie en Afrique fait à ce que la RDC soit enviée et sollicitée par les Etats en manque de cette dernière à l'instar du Tchad. Le refus de la RDC de céder son eau est l'élément déclencheur des conflits bien qu'encore en gestation, la guerre de l'eau se trouve déjà à la porte de la RDC.

Ainsi donc, dans le cadre de notre article, en observant le phénomène de l'eau qui s'érige en enjeu géopolitique plaçant en évidence l'endroit et la vie nationale d'un Etat, y compris la vie internationale des États, dont l'eau de la RDC se présente sous ce contexte, l'Etat doit recourir soit à la coopération avec les Etats soit alors Renforcer les stratégies utiles pour faire face à toute menace.

Lorsque l'on considère les différents Etats, trois grands groupes apparaissent selon les enjeux dominants. Dans les pays anciennement industrialisés, les questions liées à la pollution de l'eau, actuelle ou hérité, et à la destruction des milieux aquatiques sont les plus pressantes. A l'inverse, les Etats les plus pauvres, surtout en Afrique subsaharienne, et secondairement en Amérique latine et en Asie, sont confrontés à des difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la fiable maîtrise des ressources pour l'agriculture.⁵

Certains des chercheurs démontrent aujourd'hui de sécurité hydrique parce que l'eau pose problème en tant que ressource inégalement répartie sur la

² http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/mondial/05_eau.htm, consulté le 26/04/2025 à 16h 40'

³ <https://actualite.cd/2021/04/21/rdc-laces-leau-potable-et-lenergie-electrique-un-gros-defi-socio-economique-relever>, consulté le 26/04/2025 à 16h 40'

⁴ <https://www.cieau.com/connaitre-leau/leau-dans-la-nature/eau-douce-tout-savoir/>, consulté le 26/04/2025 à 17h 23'

⁵ DAVID BLANCHON, *op. cit.*, p.18

planète. Celle-ci est limitée et convoitée par des pays faibles en ressource hydrique nécessaire pour leur survie. Nous affirmons donc que la raréfaction de l'eau due soit à la sécheresse, à la pollution ou au changement climatique est donc l'élément déclencheur des tensions car le pays en manque de cette ressource naturelle fera l'impossible pour sa survie, déclarer la guerre au besoin.

Voilà pourquoi en 2016, le feu président tchadien Idriss Déby aurait fait la déclaration à son homologue, de la RDC le président honoraire Joseph KABILA via la Radio France Internationale, que : « *Si la RDC refuse de nous donner de l'eau par voie de coopération, nous allons la prendre de n'importe quelle manière. De gré ou de force* ». Suite au risque de la possibilité d'une disparition du lac Tchad, ce qui serait catastrophique pour le continent africain à plonger le désastre. L'impact de cette déclaration prouve l'ouverture d'un nouveau conflit que le Tchad lancerait à la RDC au cas où elle restait ferme de ne pas partager ses eaux douces avec les demandeurs.

I. DYNAMIQUE HYDRO-CLIMATIQUE REGIONALE ET FLUX MIGRATOIRES

La question du lac Tchad a été l'une des préoccupations des milieux tant politiques que scientifiques, principalement en raison de la variation de ses niveaux d'eau de surface. Plusieurs études ont souligné l'impact de la diminution sensible du niveau d'eau du lac Tchad et des implications que cela entraîne sur le plan sécuritaire et socio-économique. A cet égard, le mythe de la disparition du lac Tchad, une description aussi sombre de la variabilité des niveaux d'eau de surface du lac qui a été principalement utilisée pour promouvoir un projet de transfert d'eau interbassins à grande échelle visant à revitaliser le lac. Cela démontre l'intention délibérée d'utiliser les scientifiques aux fins de soutenir une tendance aussi alarmiste qu'utopique de la disparition du lac Tchad.⁶

En principe, les pays du bassin du Congo dans l'ensemble disposent d'un potentiel élevé en ressources en eau par rapport aux autres pays d'Afrique. Toutefois, on relève dans ces pays un niveau très faible d'accès aux services de l'eau tels que l'eau potable, l'assainissement et la sécurité alimentaire. Ceci est dû en grande partie au manque d'infrastructures, à de faibles capacités techniques et humaines et à une mauvaise gouvernance, qui se traduisent par une résilience sociale faible ou nulle pour faire face aux effets imprévus du changement climatique et à ses conséquences socio-économiques et économiques. D'une part, le cas du Bassin du Congo montre qu'il est possible

⁶ TSHIMANGA MUAMBA R. et Alii, *Nexus Climat-Eau-Migrations-Conflits dans le Bassin du Congo : Analyse des Interactions en vue de Renforcer la résilience des communautés*, éd. Espérance, Paris, 2022, p.103.

de soutenir la coopération régionale dans la gestion des systèmes d'eau partagée ; d'autre part, les ressources en eau du bassin du Congo sont sources des potentiels conflits relevant des utilisations multiples et concurrentes.⁷

I.1. Hydropolitique et transfert d'eau interbassins

Lorsque nous analysons la situation actuelle et future de la distribution de l'eau en Afrique, une image claire qui se dessine est celle de pénurie d'eau dans les régions du Nord et du sud du Bassin du Congo, et une autre situation est celle d'une relative abondance dans le bassin du Congo, celui-ci ayant le deuxième plus grand fleuve du monde après celui de l'Amazonie. Ce contraste devrait être amplifié par les conditions futures du changement climatique. Cette situation expose le Bassin du Congo aux diverses sollicitations d'eau pour répondre à la demande croissante des pays en pénurie. Le transfert d'eau par voie directe ou indirecte est le moyen par lequel l'eau peut être mobilisée pour satisfaire les besoins des régions en déficit d'eau. C'est donc une pratique de mobilisation et de gestion de l'eau, et peut avoir lieu à une échelle plus petite (entre sous-bassins ou cités), ou à une échelle plus grande impliquant deux bassins fluviaux ou deux Etats. La menace potentielle qui peut surgir est en lien avec les impacts inhérents à tout projet de transfert d'eau brute, et qui doivent faire l'objet d'une attention particulière pour en évaluer l'ampleur et envisager les mesures d'atténuation.⁸

I.2. Protection de l'eau de la République démocratique du Congo

Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau rendu publique dans le journal officiel⁹, stipule que la République démocratique du Congo regorge d'importantes potentialités en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques dont la gestion, la protection et la mise en valeur sont tributaires de nouveaux défis qu'imposent le développement durable, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique. Par ailleurs, l'accès de la population à l'eau potable reste un défi à relever. Il est donc nécessaire d'instaurer de nouvelles politiques et des schémas de gestion efficaces tant au niveau de la ressource que du service public de l'eau en vue de valoriser l'eau, non seulement comme ressource économique, mais aussi la considérer comme bien social, car l'un des rôles essentiels de l'eau reste la préservation de la vie. Les articles 51-53 stipulent que :

⁷ TSHIMANGA MUAMBA R. et Alii, *op. cit.*, p.104.

⁸ TRIGG A & TSHIMANGA R.M, « Capacity building in the Congo Basin : Rich resources requiring sustainable development » in *One Earth* n°2, 2020, p.145

⁹ Articles 51, 52, 53 de Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

Article 51 :

Tout transfert des eaux de surface ou souterraines dans les limites du territoire national ou en dehors de celui-ci est assujéti à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion dûment approuvés.

Article 52 :

Dans les limites du territoire national, le transfert des eaux est intégré dans le schéma directeur de l'ensemble hydrographique ou dans les schémas directeurs relatifs aux ensembles concernés préalablement à son approbation par arrêté du ministre ayant la gestion des ressources en eau dans ses attributions.

Article 53 :

Tout transfert d'eau douce en dehors du territoire national vers le territoire d'un autre Etat est soumis à l'accord préalable du peuple congolais consulté par voie de referendum conformément à l'article 214, alinéa 2, de la Constitution.

Fort malheureusement la mauvaise nouvelle pour la Commission du Bassin du Lac Tchad a été annoncée le 5 avril 2018, par Amy Ambatobe, ministre congolais de l'Environnement et du Développement durable, s'exprimant devant le parlement. « Le gouvernement congolais est opposé au projet international de transférer l'eau de la rivière Oubangui, affluent du fleuve Congo, qui humecte la partie septentrionale de la République démocratique du Congo (RDC), vers le lac Tchad pour compenser son assèchement », a-t-il affirmé alors que s'est tenu en Suisse depuis le 7 avril 2018, sous les auspices des Nations unies, une réunion de haut niveau sur la faisabilité du projet Transaqua, visant à faire transférer des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad qui subit un terrible assèchement.

Le Congo redoute que l'effectivité de projet imaginé en 1982 par une firme italienne affecte l'environnement et perturbe l'approvisionnement en eau dans le nord du pays où est situé l'Oubangui. Même si la situation du Lac Tchad est préoccupante. Le lac ayant en effet, perdu 90% de sa superficie en 40 ans du fait non seulement des changements climatiques mais en raison d'une gestion exécrationnelle de ses ressources naturelles. La RDC craint que par une gestion abusive, ce soit l'Oubangui qui subisse dans quelques années les infortunes du Lac Tchad.

I.3. La diplomatie de robinet

Cette notion n'est rien d'autre que la diplomatie de l'eau. La RDC devrait utiliser cette diplomatie dans le but de lui éviter des menaces sécuritaires dont elle fait l'objet. Elle postule que les pays utilisent son eau douce comme atout non négligeable, constant à l'exporter vers les pays demandeurs et s'en servir comme instrument de persuasion en vue de bien les contrôler ; mais également comme ressource économique devant être capitalisée afin de remporter des

recettes au pays. Il s'agit de la diplomatie de paix qui doit, en principe, recourir à ce moyen utilisé pour étouffer toute menace de sécurité, avant qu'elle ne se mette en exécution¹⁰.

Partant par l'argument soulevé par l'auteur ci-haut, il serait bénéfique à la République démocratique du Congo de s'imprégner de la situation pour la rendre à son avantage par canal de la coopération car qui contrôle l'eau, contrôle les autres, parce que la détention du pactole d'eau des affluents ainsi que du fleuve avec comme corollaire et la possession l'hydroélectricité considérable, expose la RDC par les Etats du septentrion et de l'australe voilà pourquoi la RDC doit faire tout pour posséder par-là, un puissant moyen de pression.

L'application de cette diplomatie va faire en sorte que l'eau douce soit distribuée du niveau national à celui régional, vis-à-vis des pays intéressés. Cela permettrait de placer le pays en position de leader, ce qui entraînerait le renforcement de la coopération régionale à même de profiter aussi bien à l'image de la RDC sur la scène internationale africaine qu'aux pays consommateurs.

II. L'EAU DOUCE CONGOLAISE COMME FACTEUR DE CONFLIT FUTUR

II.1. La problématique de l'assèchement du lac Tchad et analyse critique du projet Transaqua

D'après les archives que nous avons eu la chance de consulter, les experts nationaux des Etats membres de la Commission du Bassin du Lac-Tchad et ceux internationaux, et sur la base de leurs différentes études menées, estiment que trois facteurs : *l'évaporation, l'infiltration et la baisse de la pluviométrie* expliqueraient le phénomène de rétrécissement accéléré du Lac Tchad observé depuis un certain temps. En d'autres termes, tout concourt à dire que le manque d'eau est à l'origine dudit rétrécissement. Ils se sont donc arrêtés à ces trois facteurs sans aller très loin afin de chercher, pourquoi pas, d'autres facteurs. Leur explication se limite au manque d'eau. Donc, il faudrait trouver des sources d'eau permettant au Lac-Tchad de retrouver sa superficie initiale, ou plus grande que celle d'aujourd'hui, qui garantisse le bien-être de la population riveraine du Lac Tchad¹¹.

Causes naturelles :

- La désertification ;
- Forte évaporation à cause du climat du sahel ;
- La baisse de la pluviométrie.

¹⁰ ONIEMBA MUNDALA Franklin, *Diplomatie de Robinet : une nouvelle stratégie de coopération sur l'eau douce du bassin du Congo*, Paris, l'Harmattan, 2023, pp.27-28

¹¹ <https://www.journal-des-communes.fr/lac-tchad-le-projet-transaqua-est-il-la-solution/>, consulté le 26 avril 2025 à 17h 11'.

Causes anthropiques :

L'Agriculture :

- Assèchement volontairement des terres proches du lac pour l'agriculture vivrière ;
- Pompage du fleuve Chari en amont pour irriguer les champs du coton Déforestation ;
- Le bois de chauffage ;
- Charbon ;
- Agriculture sur brulis.

II.2 Le projet Transaqua quid ?

Ce projet renvoie à la construction des ouvrages permettant le transfert d'eau d'environ 100 milliards de m³ par an, sur un parcours long de 2.500 km, depuis le fleuve Congo en République Démocratique du Congo vers le Lac Tchad afin de remplir ce dernier en voie de disparition. Beaucoup d'études de faisabilité ont été menées depuis lors¹². Malgré les campagnes de sensibilisation menées par la Commission du Bassin du Lac-Tchad et par les Chefs d'Etat membres au cours des différentes rencontres bilatérales et multilatérales, le projet Transaqua n'arrive pas à attirer l'attention des bailleurs de fonds pour son financement par soit de subventions ou de prêts. Si tel est le cas, l'on est en droit de douter de sa faisabilité technique et économique¹³.

II.3 Historique du projet

L'idée de revitaliser l'écosystème du lac Tchad par des apports en eau du Bassin du Congo ne date pas de 2011. Elle est apparue à la fin des années 1970 et fut avancée vers 1982 dans une publication publicitaire de la société BONIFICA intitulée : « TRANSAQUA, une idée pour le Sahel ». Marcello Vichi, ancien responsable du bureau d'étude BONIFICA, proposait de capturer des eaux du Bassin du Congo, précisément dans la localité de Bukavu (lac Kivu), où les précipitations moyennes annuelles atteignent 1,900 mm, pour les acheminer vers le lac Tchad.

TRANSAQUA fut avancé en vue de remédier aux irrégularités météorologiques observées au Sahel dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle qui se traduit par un déséquilibre hydrologique voire écologique. L'idée de base du projet TRANSAQUA est de "transférer" annuellement environ 100 milliards de m³ d'eau douce du Bassin du Congo vers la zone sahélienne. A

¹² TSHIMANGA R. et Alii, *Hydrologie, climat et biochimie du bassin du Congo : une base pour l'avenir, monographie géophysique*, éd. Première, Paris, 2022, p 518

¹³ <https://www.journal-des-communes.fr/lac-tchad-le-projet-transaqua-est-il-la-solution/>, consulté le 29/04/2025 à 15h 47'

l'image du projet du canal de Suez qui relie la mer Rouge à la mer Méditerranée, le projet TRANSAQUA devrait être considéré comme une grande "autoroute" fluviale contribuant à désenclaver une bonne partie des pays de l'Afrique Centrale¹⁴.

Ce projet de Transaqua proposait trois scénarios de transfère des eaux vers le lac Tchad :

Scénario 1 : Prélever l'eau à la rivière UBANGI vers le lac Tchad

L'Oubangui est une rivière d'Afrique, et un affluent très grand et important du fleuve Congo en Afrique centrale. Elle avance vers l'occident, constituant la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. La longueur de l'Oubangui, depuis le confluent des rivières Mbomou et Uélé est de 110 km, cependant ensemble avec l'Uélé, sa source gauche, l'Oubangui a 2272 km de long.

Le débit annuel moyen, à Bangui, a été observé est de 4 092 m³/s pour un territoire de plus ou moins 523 000 km², soit plus de deux tiers de la totalité du bassin versant de la rivière qui fait 754 830 km².

Le Bassin du Congo est considéré comme l'un des hot-spot du changement climatique. Dans ce contexte, l'Oubangui semble être la rivière la plus affectée par ces variabilités sur l'ensemble du Bassin du Congo. Un déficit d'écoulement d'environ 30% a été enregistré depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle sur le débit moyen interannuel et cela se traduit par une réduction d'écoulement de décennies en décennies entraînant à son tour un déficit d'alluvionnement. Deux grandes phases hydrologiques ressortent ainsi sur l'évolution interannuelle du débit : une première phase "humide" qui précède 1970, caractérisée par une abondance du débit moyen annuel et une récurrence des débits maximums de crues ; ensuite, une deuxième phase hydrologique "sèche" succédant à 1970, caractérisée globalement par un déficit hydrique.

Scénario 2 : En aval du pont Inga vers le lac Tchad

L'endroit de prélèvement approprié reste l'embouchure du fleuve Congo sous certaines conditions de manière à éviter la montée d'eaux salées vers le fleuve si les équilibres entre les prélèvements et l'océan Atlantique sont rompus (principe de vases communicants).

En effet, la stabilité du débit du fleuve Congo (80. 832 m³/s au maximum, après l'Amazonie) est assurée par le mode de fonctionnement de son système hydrographique. Or, le Congo a besoin de toute la force des eaux du fleuve. Dans cette optique, le projet « Transaqua » et d'agrandissement du bassin du fleuve Nil, par la voie des eaux du fleuve Congo, risquent d'impacter le débit

¹⁴ TSHIMANGA R. et alii, *op. cit*, pp. 527-528.

du fleuve. Cela va donc avoir des conséquences sur la réalisation de ce grand projet d'Inga. Les études qui ont été réalisées pour le projet Inga ont été faites sur la base de la régularité du débit du fleuve Congo et de ses deux affluents principaux, l'Oubangui et le Kasai. Ils compromettent le plus grand projet du pays, Grand Inga ou Inga3, qui doit compléter et moderniser les deux centrales vieillissantes entrées en service en 1972 et 1982 sur les chutes Inga à 260 km en aval de Kinshasa. Avec des tels projets, le barrage d'Inga, qui constitue la principale source d'électricité du pays, n'aura plus assez d'eau pour alimenter ses turbines.

On ne doit pas chercher à résoudre un problème dans un coin en Afrique et en créer un autre au Congo !

Scenario 3 : Prélever en Amont de Kisangani (en pleine forêt équatoriale)

Sur le plan de navigabilité, le trafic fluvial entre les villes de Kinshasa et de Kisangani, qui sert de pont entre l'Ouest, le Centre et l'Est du Congo, sera durablement affecté parce qu'il n'y aura pas assez d'eau dans le lit du fleuve. La pêche, qui nourrit plusieurs dizaines de millions de Congolais, devra, elle aussi, être affectée parce que plusieurs espèces vont disparaître ou diminuer drastiquement. Et des communautés vivant aux abords du fleuve pourront basculer dans des conflits violents pour se disputer de peu de ressources résiduelles du fleuve ainsi diminué en eau et en faune.

Pour rappel, en 2009, déjà, c'est le genre de conflit –sur les droits de pêche– opposant les communautés Enyele et Monzaya qui avait mis l'ancienne province de l'Équateur, dans le Nord-Ouest du pays, à feu et à sang. Les initiateurs et investisseurs des projets « Transaqua » doivent chercher à résoudre le problème au niveau du lac Tchad : l'usage abusif de l'eau par des éleveurs tchadiens, accroître l'hydraulicité des rivières qui alimentent ce lac en eau par l'entretien des berges. Et ceux de l'agrandissement du bassin du fleuve Nil, notamment l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie, en conflit à cause de la construction du méga barrage « Renaissance » (commencée en 2011 par les Éthiopiens), doivent continuer leurs négociations entamées sous l'égide des États-Unis pour régler leurs différends sur le partage équitable de l'eau. Ce n'est pas le Congo, qui n'est pas concerné, qui leur trouvera une solution.

Le fleuve Congo et ses affluents sont un château d'eau convoité. Les autorités congolaises doivent donc y veiller jalousement et œuvrer pour le bien commun.¹⁵

¹⁵ <https://lepotentiel.cd/2021/02/15/transferement-des-eaux-du-fleuve-congo-un-danger-pour-la-rdc/#:~:text=En effet, consulté le 29 avril 2025 à 16h 17'>

II.2. La RDC, Acteur pivot régional important

L'absence d'une puissance régionale que devrait disposer la RDC réduit ainsi son influence et son rôle de pôle de développement dans la région. La puissance douce pourra permettre à la RDC de bien contrôler l'espace régional et de maintenir les enjeux régionaux dans une perspective de développement.

Voilà pourquoi l'adoption d'une nouvelle vision stratégique est un atout pour la RDC afin de travailler ou rattraper le retard pris par rapport au temps régional et mondial. Naturellement, le développement régional réel et l'imposition telle une puissance passe par la mise en place des structures efficaces, à savoir :

- La restructuration organique des affaires étrangères ; c'est l'exemple de l'institutionnalisation d'un ministère de l'intégration régionale, la création du vice-ministre des congolais à l'étranger, la mise sur pied de l'académie diplomatique ;
- La redéfinition de la relation avec les partenaires, l'ouverture aux investisseurs étrangers, la normalisation des relations avec les pays limitrophes, la présence aux fora internationaux.¹⁶

Heureusement pour le Congo, avec l'avènement du président Tshisekedi Tshilombo Félix, après son investiture en 2019 à mis l'accent dès le début de son mandat sur la renaissance des relations diplomatiques de la RDC avec l'extérieur tant régional qu'international et aussi la relève de l'armée Congolaise. Contrairement à l'époque de la deuxième République où les objectifs de la politique extérieure de la RDC étaient définis sur base d'un environnement instable, ces objectifs sont actuellement flous car l'environnement géopolitique de la RDC est incertain et les ressources allouées à la défense du pays étaient moins importantes. La seule certitude pour la RDC reste sa position comme grand pôle de développement situé au centre de l'Afrique.

Dans cette même perspective, l'enjeu principal de la diplomatie congolaise est économique pour justement éviter que la RDC subisse la région mais par contre qu'elle puisse conquérir la région en douceur au moyen de « smart diplomacy » (la diplomatie intelligente). La réforme de la politique étrangère de la RDC s'est imposée par le devoir national de prendre en compte le nouvel environnement régional, qui additionné aux contours et défis du nouveau contexte, oblige la RDC à définir et à se déterminer par rapport à cette nouvelle histoire et géopolitique régionale.

¹⁶ https://www.memoireonline.com/11/19/11236/m_Le-rle-et-la-place-de-la-position-geostrategique-de-la-republique-democratique-du-Congo-dans-l20.html, 29 avril 2025 à 16h à 16h 30'

II.3 L'Eau du Congo, matière stratégique

Nous constatons que l'eau est désormais placée au cœur des priorités stratégiques nationales et des problèmes de sécurité nationale. L'eau est devenue constitutive d'une nouvelle forme de politique extérieure avec deux logiques bien identifiées. La logique préventive et la logique réactive. Dans le cadre ou contexte de notre étude, le Tchad, se retrouvant au risque de maquer d'eau du à la sécheresse du sahel se voit dans la logique réactive avec le projet Transaqua et la RDC a son tour, détenteur du ressource convoitée demeure dans la prévention.

Point besoin de rappeler l'immense richesse hydraulique de la RDC, un pays entouré et traversé par les eaux, il possède plus de 50% des réserves d'eau du continent africain. Dominé par le fleuve Congo et ses affluents, les principaux sites riverains : Yangambi, Basoko, Bumba, Isangi(Tshopo), Lisala, Makanza, Mbandaka(Equateur).

Quelques affluents sont :

- Rive droite : Aruwimi(ou Lohale), Lulu, Lindi, Itimbiri, Mongolie.
- Rive gauche : Lulonga, Lomami, Ikelemba, Ruki, Isangi.

Pour l'Afrique australe qui souffre de sécheresses chroniques et d'un déficit énergétique, les ressources en eau et le potentiel de houille blanche que recèle le Congo représentent également un enjeu majeur¹⁷.

Le Congo, en raison de ses ressources en eau et en électricité, est un partenaire important de la stratégie des organisations sectorielles créées par la SADC tels que le Southern African Power Pool (SAPP) ou le Southern African Transport Communications Committee (SATCC).

En effet, ne serait-ce qu'avec sa richesse hydraulique, le Congo peut s'imposer, avec une très bonne gestion de cette ressource par son partage, en puissance régionale africaine. Il y a la Tanzanie avec laquelle la RDC partage le port de Kigoma dans l'océan indien qui ouvre la RDC au Moyen-Orient et en Asie du Sud-est ainsi que les eaux et les ressources du lac Tanganyika sans taire les eaux du Nil avec le Soudan et les autres pays littéraux. A l'ouest par l'océan atlantique, la RDC partage avec l'Angola le pétrole et les autres ressources halieutiques auxquelles il faut ajouter le diamant. Par ailleurs, il apparaît clairement qu'à cet égard les espaces frontaliers de la RDC avec ses multiples voisins sont constitués par les lacs, les fleuves et les océans, et que là où l'exploitation minière ferait l'objet des projets communautaires, l'enjeu devient la contestation des frontières.

¹⁷ GALLANT F., « L'eau, géopolitique, enjeux stratégiques », in *Alternatives internationales*, décembre 2008, p. 32.

A. Les organisations pivots du projet

Pour La commission internationale du bassin Congo Oubangui Sangha (CICOS) en sigle, Les sources du droit international de l'eau sont celles énoncées dans le statut de la Cour internationale de justice (C.I.J) en sigle, à savoir les conventions internationales, les coutumes internationales en matière de droit de l'eau, les principes généraux du droit international en matière d'eau ainsi que la jurisprudence internationale.

D'une manière générale, la coutume internationale a permis de dégager certains principes importants en matière d'utilisation partagée de la ressource en eau, à savoir :

- l'obligation de coopérer et de négocier avec l'intention d'aboutir à un accord ;
- l'interdiction de réaliser des aménagements susceptibles d'avoir des conséquences dommageables appréciables et durables au détriment d'autres Etats ;
- l'obligation de consultation préalable ;
- l'utilisation équitable des ressources partagées.¹⁸

Toutes les organisations de cette nature se sont assignés à respecter ces principes.

Après l'accession à l'indépendance, les Etats riverains du bassin du Congo ont adopté des décisions qui, sans abroger formellement la convention de Saint Germain et autres, ne s'y referaient plus. On peut citer le code de la navigation fluviale de la RDC du 14 mars 1966, les déclarations des gouvernements du Congo Brazza et de la RDC, devant la 6ème Commission de l'assemblée générale des Nations-Unies, le 2 Novembre 1971 sur la caducité des traités antérieurs ; leurs pratiques conventionnelles depuis l'indépendance impliquent que ces Etats ne se considèrent plus liés par les conventions antérieures¹⁹.

Jusqu'aux années quatre-vingt, le « droit international de l'eau » s'est limité essentiellement aux usages spécifiques que constituent la navigation et l'hydroélectricité.

Alors qu'au niveau d'autres bassins fluviaux africains, tels que le Niger, Sénégal, etc... Des structure propres ont été mises au point afin d'assurer une bonne gestion des leurs eaux, par contre, aucun accord spécifique pour le

¹⁸ SIRONNEAU J. *Droit international de l'eau*, éd.MEDD, Paris, 2002, p 2

¹⁹ ANDENDE R. *Droit international de communication*, notes polycopiées, L1, droit, UPC, 2009-2010, p. 24

bassin du Congo n'a été signé, toute initiative ayant été longtemps empêché par les vives oppositions du Congo et de la RDC.²⁰

II.4. Les conflits dus à l'eau

La rareté croissante de l'or bleu et le changement climatique constituent un mélange explosif, dont les effets déstabilisant ne tardent pas à se faire sentir dans des nombreuses régions.

Nous sommes sans ignorer que la souveraineté d'un Etat en relations internationales implique l'exclusivité de ses compétences sur son sol tant législatives, exécutives que judiciaires. En d'autres termes, l'État est indépendant dans sa gestion, il n'a des comptes à rendre sur son comportement et ses agissements pour les décisions prises surtout quand il s'agit de la sauvegarde de sa population (même quand il faut engager une guerre envers ses voisins pour sa survie) que cela soit pour des terres, ressources naturelles, sa culture etc.

Les guerres de l'eau les plus traitées dans les médias concernent de possibles conflits inter étatiques. Certains États en viendraient à un casus belli déclenché par une trop forte tension, sanction d'une incapacité à se partager une ressource trop rare pour des besoins grandissants²¹.

Pourtant, sans une gestion concertée des ressources transfrontalières en eau, la concurrence entre États va certainement s'exacerber. Actuellement, la dispersion inégale des ressources et la rareté de l'or bleu posent un sérieux problème : la gestion de ces défis est davantage le fait de stratégies particulières, axées sur des intérêts politiques ou privés, et non en fonction des réalités hydrologiques régionales et de l'intérêt général.

Les causes d'un conflit lié à l'eau sont multiples ; elles peuvent être dues à la construction/destruction d'un barrage, la contamination des eaux d'un pays, exploitation illégale, etc. Les conflits armés liés à des appropriations abusives du contrôle des eaux ou de dérivations illégales de fleuves, sont de nos jours, souvent additionnées à un conflit externe : l'eau est un enjeu collatéral et non la cause primaire du conflit²².

²⁰ <https://www.memoireonline.com/10/19/11113/La-commission-internationale-du-bassin-congo-oubangui-sangha-Creation-mandat-et-bilan.html>, consulté le 29 Avril 2025 à 16h 40'

²¹ DE RAINCOURT H., « L'accès à l'eau et l'un des enjeux du XXI^e siècle », in *Le Monde*, janvier 2011, p.28

²² www.lpesurleau.free.fr, les conflits liés à l'eau dans le monde, consulté le 24/03/2025 à 20h 17'.

CONCLUSION

Nous avons analysé d'une manière objective le conflit qui peut s'annoncer entre le Tchad et la République Démocratique du Congo.

En effet, la République démocratique du Congo considérée comme le château d'eau douce africaine, son fleuve, ses affluents, ses rivières et ses lacs constituent un abreuvoir exceptionnel. Ce potentiel lui donne un avantage comparatif quant à sa capacité à offrir l'eau potable. Eau non salée, l'eau douce représente moins de 2,5% de la totalité de l'eau sur la terre, dont moins d'1% est sous forme liquide et peut donc être utilisé par l'homme. Bien que le volume d'eau douce reste stable, sa répartition sur la surface de la terre est inégale. Matière rare et irremplaçable, l'eau a été la cause de plusieurs conflits des siècles passés. Et, d'après les experts, le monde se dirige vers des conflits pour l'eau dans tous les niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Le précédent siècle a connu des tensions et les zones qui connaissent un déséquilibre hydraulique comme au nord et au sud de l'Afrique, au Proche-Orient et en Amérique centrale.

La rareté de l'eau en Afrique et la croissance de la demande engendrent des crises intercommunautaires. Nous assistons donc à la sécheresse du lac Tchad qui, ayant poussé les pays du bassin du lac Tchad à mettre en place une commission pour la négociation du transfert de l'eau de la RDC vers le lac Tchad « Le Transaqua ». Nous constatons donc l'hydro-hégémonie Congolaise face à l'hydro-diplomatie des pays du lac.

De ce qui précède, retenons qu'il n'est pas interdit de procéder aux transferts hydriques interbassins, mais cela devra impérativement passer par des études scientifiques non complaisantes afin de prévenir des impacts fâcheux qui détruiraient l'économie, l'écologie et le social des communautés riveraines. C'est ici l'occasion de rappeler que la RDC aurait beaucoup à gagner si elle disposait d'informations stratégiques sur chacune de ses ressources naturelles. Celles-ci renseigneraient sur la quantité, la qualité, la localisation et le plan d'exploitation en vue du développement national. Malheureusement, ce sont les autres qui rappellent à la RDC l'importance de telle ou telle ressources dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). La gouvernance du ventre ne se contente que de la cueillette sans se soucier des investissements. On comprend pourquoi la planification est absente, et donc pas de modèle prévisionnel. Voilà pourquoi nous exhortons la RDC de valoriser son ce secteur par coopération avec les autres Etats après l'analyse minutieuse des experts en matière.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENT OFFICIEL

- Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

II. OUVRAGES

1. DAVID BLANCHON, *Géopolitique de l'eau*, éd. Le Cavalier Bleu, Paris, 2024,
2. ONIEMBA MUNDALA Franklin, *Diplomatie de Robinet : une nouvelle stratégie de coopération sur l'eau douce du bassin du Congo*, l'Harmattan, Paris, 2023,
3. SIRONNEAU J. *Droit international de l'eau*, éd. MEDD, Paris, 2002,
4. TSHIMANGA MUAMBA R. et Alii, *Nexus Climat-Eau-Migrations-Conflits dans le Bassin du Congo : Analyse des Interactions en vue de Renforcer la résilience des communautés*, éd. Espérance, Paris, 2022,
5. TSHIMANGA R. et Alii, *Hydrologie, climat et biochimie du bassin du Congo : une base pour l'avenir, monographie géophysique*, éd. Première, Paris, 2022.

III. ARTICLES

1. DE RAINCOURT H., « L'accès à l'eau et l'un des enjeux du XXI^e siècle », in *Le Monde*, janvier 2011.
2. GALLANT F., « L'eau, géopolitique, enjeux stratégiques », in *Alternatives internationales*, décembre 2008.
3. TRIGG A & TSHIMANGA R.M, « Capacity building in the Congo Basin: Rich resources requiring sustainable development » in *One Earth* n°2, 2020.

IV. COURS POLYCOPIE

- ANDENDE R. *Droit international de communication*, notes polycopiées, L1, Faculté de droit, UPC, Kinshasa, 2009-2010.

V. WEBOGRAPHIE

1. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/mondial/05_eau.htm, consulté le 26/04/2025 à 16h40'.
2. <https://actualite.cd/2021/04/21/rdc-laces-leau-potable-et-lenergie-electrique-un-gros-defi-socio-economique-relever>, consulté le 26/04/2025 à 16h 40'.
3. <https://www.journal-des-communes.fr/lac-tchad-le-projet-transaqua-est-il-la-solution/>, consulté le 26 avril 2025 à 16 h 11.
4. <https://www.journal-des-communes.fr/lac-tchad-le-projet-transaqua-est-il-la-solution/> consulté le 29/04/2025 à 15 h 47'.
5. www.Ipesurleau.free.fr, les conflits lié à l'eau dans le monde, consulté le 24/03/2025 à 20h 17'.

6. <https://lepotentiel.cd/2021/02/15/transferement-des-eaux-du-fleuve-congo-un-danger-pour-la-rdc/#:~:text=En effet, consulté le 29 Avril 2025 à 16h 17'>
7. https://www.memoireonline.com/11/19/11236/m_Le-rle-et-la-place-de-la-position-geostrategique-de-la-republique-democratique-du-Congo-dans-l20.html, 29 Avril 2025 à 16h à 16h 30'
8. <https://www.memoireonline.com/10/19/11113/La-commission-internationale-du-bassin-congo-oubangui-sangha-Creation-mandat-et-bilan.html>, consulté le 29 Avril 2025 à 16h 40'